

S.E.L.A.R.L.U. ERIC SANSON

18 avril 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 17 février 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique de la société civile professionnelle « Eric SANSON, Commissaire-Preneur Judiciaire associé », anciennement dénommé « Eric SANSON, commissaire-priseur judiciaire associé » titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « SELARL ERIC SANSON, Commissaire de Justice Associé »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Eric SANSON